Secteur bancaire et financement de la croissance au Maroc

Driss CHKIRIBA*

Université Moulay Ismaïl – Meknès- Maroc

ملخص: القطاع المصرفي و تمويل التنمية بالمغرب

إن ولوج المقاولات و خصوصا الصغرى و المتوسطة منها إلى التمويل البنكي يعتبر إشـــكالا كبيرا بالمغرب لا زال يجلب اهتمام الأوساط الأكاديمية و المهنية. فرغم سلسلة الإصلاحات المنتهجة في القطاع البنكي و آليات صناديق الضمان التي تبنتها السلطات العمومية بغـــرض تشجيع المصارف على الاستثمار في قطاع المقاولات الصغرى و المتوسطة ما زالـــت هـــذه الأخيرة تبدي امتعاضها من سلوك المصارف تجاهها.

إن معدلات الفائدة المطبقة على المقاولات الصغرى و المتوسطة هي برقمين بينما المطبقة على المقاولات الكبرى تبقى قريبة من النسبة المرجعية لبنك المغرب. كما أن تدخلات المصارف في الاقتصاد تبقى دون حاجياته الحقيقية بحكم أن هذا الدعم لا يتعدى 25 % من استثمارات هذه المقاولات.

و يبقى هذا الواقع مفروضا بواسطة قطاع مصرفي من أنجع الأنظمة في العالم و أكثرها مراقبة من طرف الرأسمال الأجنبي. و يعزى هذا التردد تجاه المقاولات الصـــغرى و المتوســـطة إلى ضعف المعلومات التي تعكس الحالة المالية الحقيقية لهذه المقاولات و إلى قصور النظام القضائي و إلى غياب الرؤية حول انعكاسات السياسة النقدية و إلى ضعف مصادر التمويل البديلة.

هذا و من أجل التقليل من موقف المصارف تجاه المقاولات الصغرى و المتوسطة، ألزم بنك المغرب خلال سنة 2007 هذه المصارف بضرورة تبني نظام لتنقيط الوكلاء يمكن من معرفة درجة تبرير علاوات المخاطرة المطبقة. لكن، بالرغم من الإصلاحات المعلنة و الإجـــراءات المتخذة من داخل هذه المنظومة المصرفية فإن التنويع الحقيقي للنظام المصرفي المغربي إما عـــبر تأسيس مصارف تعاونية أو الترخيص لمصارف تروج لمنتوجات بديلة هو القادر على خلـــق منافسة حقيقية و تعبئة الادخار الوطني الكامن و الاستجابة لحاجيات تمويل المقاولات و ذلك كله من أجل تنمية اقتصادية و اجتماعية دائمة و شاملة و متوازنة.

كلمات مفاتيح:

التمويل البنكي، المقاولات الصغرى و المتوسطة، القطاع البنكي، السياسة النقدية، معدلات الفائدة، المصارف التعاونية، الادخار، الاستثمار، النمو، التمويل التشاركي.

*Enseignant chercheur à l'Université Moulay Ismaïl – Meknès- Maroc

Mail: chkiriba@gmail.com

Introduction

Les difficultés d'accès des entreprises au financement bancaire au Maroc font toujours l'écho et continuent à occuper le centre d'intérêt des milieux académiques et professionnels. Cette prise de position peut être justifiée par quatre éléments : **1-** le premier est afférent à la place des bénéfices réinvestis dans les sources de financement des entreprises par rapport au financement bancaire. En moyenne, ces bénéfices financent 62 % des investissements des entreprises et 71 % de leurs besoins en fonds de roulement. Le soutien financier des banques ne représente, en fait, que 25 % des investissements et 20 % des besoins en fonds de roulement (banque mondiale, 2005). **2-** selon l'enquête sur le climat d'investissement au Maroc publiée, en 2005, conjointement par la banque mondiale et le Maroc, 80 % des entreprises interviewées mentionnent le coût élevé de financement comme étant moyen ou sévère et un obstacle à leur développement. **3-** une restriction financière sévère est exercée sur les PME. « On ne peut pas voir d'un côté des taux appliqués à la grande entreprise proches des taux de base de la banque centrale et du côté des PME, avoir des taux à deux chiffres »[1]. **4-** les interventions bancaires dans l'économie restent en deçà des besoins réels. En effet, la part des crédits à l'économie dans le total des emplois des banques n'a pas changé (59 %) tandis que leur part dans les dépôts a diminué de 0,9 point, soit 76,8 % (MFP, 2006). De même, la part des dépôts dans le PIB courant s'est élevé en 2006 à 76 % contre 75,3 % en 2004 alors que la part des crédits à l'économie n'a pas dépassé 68 % du PIB courant durant la même année (BAM, 2007 et HCP, 2007). Ceci dénote l'existence d'une surliquidité sous-utilisée et d'une gestion beaucoup plus prudente des fonds.

Dans cet article, on se propose d'analyser la problématique de financement bancaire de l'économie marocaine et le degré de prédisposition des banques à financer les investissements moyen et long termes, capables de générer une croissance soutenue. Pour ce faire, on dressera dans premier lieu un panorama global du secteur

[1] Le gouverneur de Bank Al Maghrib dans une communication lors du point de presse du mardi 14 mars 2006.

bancaire au Maroc et dans un second moment les différentes réformes engagées par les pouvoirs publics dans ledit secteur avant d'approcher, enfin, les activités et les performances des banques en relation avec la capacité de satisfaire les besoins réels de l'économie marocaine.

1- Secteur bancaire marocain : panorama global

De dix neuf banques en 2001, le paysage bancaire marocain ne compte en 2006 que size banques dont neuf résidentes et six banques offshore. Dix banques ont une vocation universelle, deux exercent des activités de marché et trois appartenant au pôle bancaire public menant un processus d'adaptation de leur stratégie (Bank Al Maghrib, 2006). Ce paysage compte également, en 2006, trente six sociétés de financement contre quarante neuf en 2001, dont dix neuf sociétés de crédit à la consommation, sept sociétés de crédit-bail et deux sociétés de crédit immobilier (Bank Al Maghrib, 2006).

Cette tendance à la concentration est due au processus de restructuration des pôles bancaires public et privé. La stratégie de restructuration du pôle bancaire public s'est poursuivie en 2005 par l'opération fusion-absorption de la Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient (BMAO) par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et par le retrait d'agrément à la Banque Nationale pour le Développement (BNDE) opérée au début de l'année 2006. Quant au pôle bancaire privé, son processus de concentration a été consolidé suite aux opérations de fusion-absorption opérée ces dernières années.

Par ailleurs, les banques commerciales marocaines agrées offraient à fin décembre 2005 un guichet pour 13.495 habitants (un guichet pour 2.400 en France), soit un taux de bancarisation ne dépassant pas 25%.

Au niveau des parts de marché, les banques privées dominent le secteur avec près de 79% du total des crédits octroyés (Fitchratings, 2006). De sa part, le Crédit populaire du Maroc détient, avec Attijariwafa bank, 47% du réseau bancaire marocain (AFM, 2006). Et l'Etat ne contrôle, en fait, que 29% des actifs du système bancaire à fion 2005, par l'entremise, principalement de la Banque Centrale Populaire (15,2 %) et des institutions publiques spécialisées à savoir

le CIH, le CAM et le FEC (Fitchratings, 2006) qui ont été crées pour satisfaire des besoins de financement de certains secteurs spécifiques tels que, l'agriculture, l'hôtellerie et l'immobilier. Mais, en vertu de la loi bancaire intervenue en 1993, ces institutions sont devenues des banques universelles et autorisées à offrir l'ensemble des services des banques commerciales.

Sur un autre plan, la présence des actionnaires étrangers, notamment français est pléthorique et significative. Elle représente, à fin juin 2005, 22 % du total des actifs bancaires. Trois des cinq principales banques du pays sont majoritairement contrôlées par des institutions financières françaises de premier plan (Fitchratings, 2006).

L'architecture de la présence étrangère dans le capital des banques marocaines se présente ainsi (AFM, 2006) :

→ Des filiales françaises :

- BNP Paribas BDDI participations contrôle 65,05 % de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) ;
- La Société Générale contrôle 51,9 % de la Société Générale Marocaine des Banques (SGMB) ;
- Le groupe Crédit Agricole contrôle 52,7 % du Crédit du Maroc (CDM).

→ Des participations étrangères minoritaires mais significatives :

- Le Crédit Industriel et Commercial (CIC) contrôle, depuis juin 2004, 10 % du capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank) ;
- Santusa Holding SA (Groupe Santander) avec 14,55 % du capital d'Attijariwafa Bank au 30 juin 2006 ;
- Le Crédit Agricole avec 1,44 % du capital d'Attijariwafa bank, mais, il contrôle 35 % dans les filiales stratégiques d'Attijariwafa bank que sont Wafasalaf et Wafagestion.

Il ressort de ce panorama que le secteur bancaire marocain reste largement contrôlé par le capital étranger. Il s'agit, en fait, d'un secteur aussi sensible que déterminant dans le processus de développement économique et social des pays indépendants d'autant plus que les puissances économiques hégémoniques mondiales continuent à utiliser le capital comme un arme pour sanctionner les Etats « rebelles ».

Seule une épargne nationale autonome, sans exclure un financement étranger avec des conditions non draconiennes, qui peut être à l'origine d'un développement économique et social souverain et autonome.

2- Réformes engagées :

Jusqu'à la veille de l'année 1993, l'activité du secteur bancaire était réglementée par la loi de 1967. Cette loi établissait une distinction entre les banques commerciales et les organismes financiers spécialisés. Ces derniers, étaient régis par des textes particuliers et avaient pour mission la participation au financement à moyen et long terme et à la promotion de l'investissement dans certains secteurs spécifiques considérés prioritaires par l'Etat. Quant aux banques commerciales, elles se contentaient d'effectuer des crédits et de recevoir des dépôts à vue ou d'un terme inférieur à deux ans.

Par ailleurs, et dans un souci de mettre en place un système financier « moderne, libérale et capable d'assurer une meilleure mobilisation de l'épargne pour favoriser l'investissement et atteindre une croissance économique forte et durable », les pouvoirs publics, conscients de la place prépondérante qu'occupe le secteur bancaire dans la dynamique de la réforme du secteur financier, ont mené une réforme en 1993. Celle-ci s'articulait autour de quatre grands axes (MFP, 2005) :

- **Refonte du cadre législatif régissant l'activité bancaire** : il s'agit, notamment, de l'introduction de la notion de « banque universelle », du concept de l'établissement de crédit, des mécanismes de protection des déposants et du renforcement du pouvoir de la banque centrale ;

- **Déréglementation de l'activité bancaire** : par la suppression des emplois obligatoires et la libéralisation des taux d'intérêts débiteurs ;

- **Renforcement de la réglementation prudentielle :** à travers, notamment, le capital minimum requis, la solvabilité des établissements de crédit, la liquidité, la position des changes et les conditions de prise de participation ;

- **Modernisation des instruments de la politique monétaire :** moyennant, la suppression de l'encadrement de crédit, l'abolition des mécanismes de réescompte à taux fixe et l'institution d'instruments indirects de régulation des agrégats monétaires.

Répondant aux contraintes posées par l'évolution significative du secteur financier national et de son environnement, à la nécessité d'adapter la réglementation aux nouvelles normes bancaires internationales, notamment, les 25 principes fondamentaux du comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace et à la nécessité de renforcer la supervision et le contrôle du secteur bancaire, les pouvoirs publics ont adopté en février 2006 une nouvelle loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Les apports de cette loi ont trait au renforcement de l'autonomie de Bank Al Maghrib et de ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision du secteur bancaire, la refonte des attributions des différentes instances instituées par la loi bancaire, notamment le conseil national du crédit et de l'épargne et le comité des établissements de crédit, en vue d'améliorer le système de supervision du secteur et l'élargissement du champ de contrôle à d'autres organisme notamment les banques offshore, les associations de micro crédit, la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Caisse Centrale de Garantie ainsi que les services financiers de Barid Al Maghrib.

Les nouveautés apportées par la nouvelle loi bancaire concernent également l'élargissement du rôle des commissaires aux comptes et l'obligation de rendre compte de leurs missions à Bank Al Maghrib, le renforcement de la protection des déposants et l'institution d'une commission de coordination des organes de supervision du secteur financier regroupant le conseil déontologique des valeurs mobilières,

Bank Al Maghrib et l'administration chargée du contrôle des entreprises d'assurances et réassurances.

Par ailleurs, le renforcement de l'autonomie de Bank Al Maghrib, retenu par la loi 34-03, en matière de supervision du secteur bancaire est sanctionné par l'obligation de rendre compte sur l'activité et le contrôle des établissements de crédit. En effet, l'institut d'émission est tenu de publier un rapport annuel sur l'activité et les résultats de ces établissements ainsi que sur leur contrôle. Le gouverneur de Bank Al Maghrib doit, également, rendre compte, en matière de l'activité des établissements de crédit, aux commissions parlementaires chargées des finances.

Sur un autre plan, la publication de la nouvelle loi bancaire a été devancée par la promulgation en novembre 2005 de la loi n° 76-03 portant statuts de Bank Al Maghrib. Ces nouveaux statuts confèrent à l'institut d'émission une large indépendance opérationnelle et stratégique, en matière de conduite de la politique monétaire et apportent une clarification des attributions de Bank Al Maghrib au niveau de la politique de change.

En vertu de ce nouveau dispositif, Bank Al Maghrib est tenue de céder l'ensemble des participations qu'elle détient dans les établissements de crédit marocains et étrangers et doit se retirer des organes d'administration et de surveillance et des autres instances des établissements de crédit marocains soumis à son contrôle ou régis par des dispositions législatives spécialisées, où elle est représentée. Sur le plan de la politique de change, il revient à l'autorité gouvernementale chargée des finances de fixer le régime de change et les objectifs de cette politique et à Bank Al Maghrib de mettre en œuvre cette politique conformément aux orientations de ladite autorité.

Au niveau de la politique budgétaire, la nouvelle réglementation a supprimé les concours financiers au trésor en situation normale. En effet, il est interdit à Bank Al Maghrib d'accorder des avances ou des concours financiers, sous quelque forme que ce soit, à l'Etat et aux entreprises publiques ni se porter garante d'engagements contractés par eux que sous forme de facilité de caisse, qui est limitée et

soumise à conditions. L'institut d'émission peut suspendre l'utilisation de cette facilité lorsqu'il estime que la situation monétaire le justifie. De telles perspectives devraient induire davantage de rigueur au niveau de la gestion des fiances publiques.

3- Activités et performance du secteur bancaire

3.1- Activités des banques

L'activité des banques a suivi, en 2005, un rythme de progression, soutenu par rapport à l'année 2004. Ce rythme, identique aussi bien pour les emplois que pour les ressources, recouvre cependant des dynamiques différenciées selon que l'on considère les différentes composantes constituant les deux parties du bilan consolidé des banques (CMC, 2006).

3.1.1- Emplois

A la différence des ressources largement dominées par les dépôts non rémunérés suite à leurs augmentations favorisées par l'élargissement du réseau bancaire, les emplois des banques continuent à être dominés par l'activité de distributions des crédits liée notamment à l'essor des prêts immobiliers et au financement d'opérations exceptionnelles de privatisation (BAM, 2006). Ainsi, le bilan consolidé des banques s'établit en 2005 à 455,8 millions de dirhams, en hausse de 10,8 % par rapport à l'année 2004. Le tableau ci-après trace l'évolution des emplois des banques exerçant leur activité au Maroc.

L'évolution positive des emplois des banques de 10,8 % en 2005 par rapport à l'année 2004 résulte d'une progression remarquable de la rubrique relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés et de l'activité de crédit à la clientèle.

Dans la mesure ou le crédit est la principale activité des banques, les marges d'intérêt constituent leurs principales sources de revenus, alors que les commissions, les frais bancaires et les produits d'activités de marchés n'y contribuent que faiblement. L'essentiel des revenus autres que les marges d'intérêt provient du financement du commerce international ou du marché des capitaux (FitchRatings, 2006).

(En millions de dirhams)

Rubriques de l'actif (1)	2004		2005		Variation
	valeur	%	valeur	%	2005/2004
Créances sur les EC et assimilés	82 759	20,11	97 915	21,48	18,3
Créances sur la clientèle	200 121	48,63	225 215	49,41	12,5
Portefeuille titres dont	105 633	25,67	108 997	23,91	3,2
Bons de trésor	73 741	17,92	76 851	16,86	4,2
Valeurs immobilisées	11 925	2,89	12 599	2,76	5,7
Autres actifs	11 050	2,68	11 031	2,42	-0,2
Total actif	**411 488**	**100**	**455 757**	**100**	**10,8**

(1) : nettes des provisions

Source: tableau confectionné à partir de Bank Al Maghrib.2006. Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit. Exercice 2005.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont poursuivi un trend haussier passant de 82,7 % milliards de dirhams en 2004, soit 20,11 % du total actif à fin 2004 à 97,9 milliards de dirhams (21,48 % du total actif) au terme de 2005, soit un taux d'accroissement de 18,3 %.

La progression notable des créances sur les établissements de crédit et assimilée est liée notamment à l'élargissement des placements en devises auprès des banques étrangères. L'encours des créances libellées en monnaies étrangères s'est établi à 20,6 milliards de dirhams en hausses de 62,2 % par rapport à l'année 2004 (BAM, 2006).

De sa part, l'activité de crédit à la clientèle a poursuivi le même sentier de croissance dont l'encours global s'est établi à fin 2005 à 225,2 milliards de dirhams, marquant une évolution de 12,5 % par rapport à l'année 2004. De cet encours, les sociétés bénéficient à

hauteur de 55 %, les particuliers et les entrepreneurs individuels respectivement de 32,8 % et de 8,6 %, le reste allant aux collectivités locales, soit 3,6 % (AFM, 2006). Ces crédits consentis par les banques dans le cadre de cette activité restent, toutefois, dominés par les concours à court terme dont la part s'est élevée à 41,3 % contre 41,8 % en 2004. La part des crédits à long terme est demeurée quasiment stable à 21,5 % (BAM, 2006).

La répartition du portefeuille des crédits bancaires en fonction de leur terme est présentée ainsi :

Terme	**%**
Crédits à long terme	21,5
Crédits à moyen terme	21,5
Crédits à court terme	41,3
Créances en souffrance	15,7
Total	**100**

Source: tableau confectionné à partir de Bank Al Maghrib.2006. Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit. Exercice 2005.

Il s'est avéré que le système bancaire marocain ne finance que faiblement les investissements à long terme, condition indispensable à toute croissance soutenue. L'épargne longue, à même de financer les investissements productifs reste en deçà du niveau souhaité (MFP, sd).

Concernant la rubrique du bilan afférente au portefeuille titres des banques, il est à indiquer que l'encours global net des provisions s'est établit, à fin 2005, à 108,9 milliards de dirhams, en hausse de 3,2 % par rapport à l'année 2004.

Ayant représenté 23,9 % du total des emplois, cet encours reste dominé par les bons du trésor dont la part s'est stabilisée aux alentours de 70 % et 16,86 % du total actif des banques commerciales (BAM, 2006). Il occupe, donc, une partie substantielle dans les emplois bancaires à moyen et long terme au détriment des crédits à l'investissement. Ainsi, l'évaluation du système bancaire

marocain par la banque mondiale en 2000 [banque mondiale, 2000] reste toujours d'actualité. En effet, l'élimination du plancher d'effets publics, n'a pas encore produit un redéploiement marqué des actifs des banques en faveur des crédits à moyen et long terme au secteur privé dans un contexte où les crédits à l'investissement sont relativement rares.

3.1.2- Ressources

A fin décembre 2005, les ressources des banques ont été constituées pour plus de 81 % des dépôts de la clientèle en hausse de 2,3 points par rapport à l'année 2004. Quant à elle, la part des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est accrue de 4,6 % à 5,5 % alors que celle des titres de créance émis a fléchi à 1,9 % après avoir enregistré 3,79 % en 2004 (BAM, 2006).

L'évolution des ressources des banques exerçant leur activité au Maroc est présentée ainsi :

(En millions de dirhams)

Rubriques du passif	**2004**		**2005**		**Variation**
	valeur	**%**	**valeur**	**%**	**2005/2004**
Dettes envers les EC et assimilés	19 053	4,63	25 081	5,5	31,6
Dépôts de la clientèle	325 531	79,11	370 971	81,39	14
Titres de créances émis	15 603	3,79	8 725	1,91	- 44,1
Fonds propres	31 492	7,65	37 720	8,27	19,8
Résultat net	3 408	0,82	2 063	0,45	- 39,5
Autres passifs	16 401	3,98	11 197	2,45	- 31,7
Total passif	**411 488**	**100**	**455 757**	**100**	**10,8**

Source: tableau confectionné à partir de Bank Al Maghrib.2006. Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit. Exercice 2005.

Les ressources bancaires ont été donc marquées au terme de l'année 2005 par une forte progression des dépôts de la clientèle liée

à la hausse de la part des dépôts à vue non rémunérés de 1,2 points par rapport à l'année 2004. Quant à l'accroissement notable de dettes envers les établissements de crédit et assimilés, il était lié aux opérations interbancaires auprès des banques marocaines.

Par ailleurs, la part des fonds propres hors bénéfices dans les ressources des banques s'est établie, au titre de l'exercice 2005, à 35 milliards de dirhams, soit 7,7 % du total actif marquant une hausse de 11,7 % par rapport à l'année 2004.

3.2- Performance du secteur

La solidité du secteur bancaire peut être appréhendée à travers l'évolution d'une série d'indicateurs ayant trait respectivement au performance de gestion, au respect des règles prudentielles et à la qualité des actifs composant les portefeuilles bancaires.

3.2.1- Performance de gestion

Cet indicateur renferme le produit net bancaire, la marge globale d'intermédiation et le coefficient de rentabilité des fonds propres.

3.2.1.1- Produit net bancaire (PNB)

Il ressort de l'examen des résultats consolidés de l'ensemble des banques au terme de l'exercice 2005, que le PNB a atteint 19,9 millions de dirhams en progression de 8,5 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est titrée par l'accroissement du volume tant de la marge d'intérêt que de la marge sur commissions, le résultat des opérations de marche étant inscrit en baisse (BAM, 2006). Toutefois, il est à noter que la marge d'intérêt continue à dominer la structure du PNB avec plus de 80 % en 2005, soit une progression de 0,6 point par rapport à l'année 2004 tout en s'inscrivant dans une tendance lente à la baisse depuis le milieu des années 90 (CMC, 2006).

Chiffrée à 2,4 milliards de dirhams, soit 12 % du PNB, la marge sur les commissions est en progression constante avec 11,6 % en 2005 et en 23004, tandis que le résultat des opérations de marché qui s'est établi à 1,5 milliards de dirhams à accusé une baisse de 9,4 % en raison de la diminution de 37 % ders résultats des opérations de placement (BAM, 2006).

Les banques marocaines accusent donc un retard en matière de développement d'activités autres que celles liées à l'intermédiation bancaire. A titre comparatif, la part des produits non liés à l'intermédiation bancaire dans le PNB en 2004 constitue 20,2 % seulement contre 43,3 % en Tunisie, 39 % en Espagne et 62,9 % en France (MFP, 2006).

3.2.1.2- Marge globale d'intermédiation

Calculée par la différence entre le rendement moyen des emplois des banques et le coût moyen de leurs ressources, la marge globale d'intermédiation s'est située à 3,61 % en 2005 contre 3,64 % en 2004 et 4,6 % en 2000. Ce rétrécissement est imputable à l'effet conjugué d'une baisse plus sensible du rendement moyen des emplois de 25 points de base à 5,31 % et de la diminution du coût moyen des ressources de 22 points de base à 1,70 % (BAM, 2006).

Les indicateurs de la marge globale d'intermédiation, à savoir, le rendement moyen des emplois des banques et le coût moyen de leurs ressources s'inscrivent généralement dans une tendance de baisse depuis l'année 2001. Cette marge reste, toutefois, supérieure dans les banques commerciales (3,74 % en 2005) comparées aux banques spécialisées (2,72 %). Le niveau élevé des marges d'intermédiation des banques commerciales s'explique principalement par le poids important des dépôts non rémunérés ou faiblement rémunérés dans leurs ressources. « Toutefois, l'expérience internationale montre que la part des dépôts à vue dans les ressources bancaires tend à baisser à mesure que le système financier se développe et la gamme des produits financiers offerts aux épargnants s'élargit et se diversifie » (CMC , 2006, p : 12).

Au total, la marge d'intermédiation bancaire au Maroc reste largement supérieure à la marge européenne et il est vraisemblable que l'ouverture des services bancaires à la concurrence internationale se traduise par une forte érosion des marges d'intermédiation. Dans un tel contexte, les banques seraient amenées à développer d'autres produits afin de diversifier leurs sources de revenus (CMC, 2006).

3.2.1.3- Coefficient de rentabilité des fonds propres

Pour l'ensemble du secteur, le résultat net global des banques s'est chiffré à 23,1 milliards de dirhams contre 3,47 milliards en 2004 (BAM, 2006) rompant avec le faible résultat de 2002 (162 millions de dirhams) et celui négatif de 2003 (- 554 millions de dirhams) (AFM, 2006). Ces résultats masquent, cependant, des disparités significatives entre les banques commerciales qui ont réalisé en 2005 un résultat net de 4,7 milliards de dirhams et les banques publiques spécialisées ayant dégagé une perte de 2,5 milliards de dirhams sous l'effet de l'opération exceptionnelle de l'abondan de créances agricoles décidée par les pouvoirs publics, contre un bénéfice net de 87 millions de dirhams en 2004 (BAM, 2006).

En conséquence, le coefficient de rentabilité des fonds propres (rapport entre le résultat net et les fonds propres) établi à – 2 % en 2003 est revenu à un niveau confortable de 11 % en 2004 (CMC, 2006) puis, il a décliné à 5,97 % en 2005 (BAM, 2006).

A titre comparatif, la rentabilité des fonds propres des banques commerciales a atteint 11 % en 2004 contre 5,1 % en Tunisie, 10,6 % en France et 14 % aux Etats-Unis. Quant au coefficient d'exploitation (rapport entre charges générales d'exploitation et le PNB) les banques marocaines ont réalisé 51,8 % en 2004 comparé à 23,9 % en Tunisie, 36,9 % en France, 56,4 % au Royaume Uni et 50,6 % en Espagne (MFP, 2006).

En moyenne, le système bancaire marocain est parmi les systèmes les plus productifs et rentables du monde.

3.2.2- Dispositif prudentiel

Pour faire face aux risques encourus par les banques face à leurs clients, la réglementation bancaire prévoit la mise en place de ratios de sécurité dont les établissements de crédit sont tenus de respecter. Il s'agit notamment du coefficient minimum de solvabilité, du coefficient de liquidité et du coefficient de division de risque.

S'agissant de la solvabilité des banques, mesurée par le ratio cooke (coefficient de solvabilité), les établissements de crédit sont

tenus de respecter un coefficient minimum de 8 %. Au Maroc, ce coefficient s'est situé à 11,5 % en 2005 (BAM, 2006) contre 10,2 % en 2004 et 9,6 % seulement en 2003 (CMC, 2006). Les banques commerciales, seules, ont réalisé 14,2 % en 2005.

Par ailleurs, concernant la liquidité bancaire, il est à noter que celle-ci reste généralement confortable, mais encore, la Maroc a vécu depuis 1999 sous la pression d'une surliquidité ayant dépassé les normes[2]. Le coefficient de liquidité s'est établi en 2005 à plus de 100 % après avoir marqué 120 % en 2004 et 122 % en 2003 (CMC, 2006).

Ce niveau de liquidité reste largement supérieur au coefficient prudentiel minimum de 100 % que les banques sont tenues de respecter.

Enfin, le coefficient de division de risque qui rapporte le total des risques encourus sur un même bénéficiaire autre que l'Etat aux fonds propres qui ne devait pas dépasser 20 %, reste largement respecté par les banques.

3.2.3- Qualité des actifs

La qualité des actifs bancaires peut être appréciée à travers le poids de l'encours des créances en souffrance. A souligner que le risque de crédit au Maroc demeure encore élevé et que la gestion du risque doit être améliorée (CMC, 2006).

La part des créances en souffrance s'est établie en 2006 à 14 % (BAM, 2006) contre 15,7 % en 2005 et 19,4 % en 2004. Si l'on écarte l'effet des banques publiques spécialisées, ces taux ressortent respectivement à 9,5 %, 9,6 % et 12,4 % (AFM, 2006).

A titre comparatif et en se référant à l'année 2004, le taux de créances en souffrance au Maroc a représenté 19,4 % contre 24,2 % en Tunisie, 4,2 % en France, 0,8 % en Espagne et aux Etats-Unis (MFP, 2006).

Au Maroc, le niveau élevé des créances en souffrance s'explique par les difficultés sectorielles de l'économie marocaine mais aussi

[2] Ibid

par le renforcement des règles de classification des créances introduites en 2002 et 2004. Les secteurs de textile, de l'habillement et du cuir, du commerce et du BTP et de l'agriculture connaissent les taux de créances en souffrance les plus élevés, cumulant 35 % du total des encours en difficultés (AFM, 2006). Selon la taille des créances, il est à indiquer qu'une grande partie du risque de crédit assuré par les banques est attribuable à de gros clients par opposition aux petites et moyennes entreprises (banque mondiale, 2000), ce qui pose même la question de la notion de la grande entreprise au Maroc et sa capacité de gestion de ses moyens et ressources.

Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré en s'établissant à 67 % en 2005 contre 59 % en 2004. Compte non tenu des banques publiques spécialisées, ce taux atteint 74 % en 2005 contre 72,2 % en 2004 (BAM, 2006).

Conclusion

En dépit des indicateurs largement satisfaisants réalisés par les banques marocaines, des barrières à l'accès des entreprises au financement bancaire persistent. Ces barrières peuvent être expliquées par cinq éléments : **1-** selon les banquiers, le système bancaire manque d'informations financières fiables sur les PME et qu'elles ont par conséquent un problème de risque important qui engendre une prime de risque conséquente. **2-** Un manque de visibilité a été déclaré quant à l'effet de la politique monétaire. Bank Al Maghrib sur, si la transmission de la politique monétaire qu'elle mène et qui a pour objectif de continuer le mouvement de baisse des taux, profite ou non à la PME[3]. **3-** Un système judiciaire ne garantissant pas suffisamment les droits des créanciers. **4-** Des exigences excessives des banques en matière de garanties et **5-** faiblesse des sources alternatives de financement (banque mondiale, 2005).

Face à cette carence du marché de crédit au Maroc et pour créer une ambiance de confiance au tissu des PME et encourager les banques à y octroyer les crédits nécessaires à leur développement, les pouvoirs publics ont mis en place un système de garantie, à l'aide

[3] Ibid

des partenaires étrangers et un financement du fonds Hassan II, par la création de fonds, soit à caractère global ou sectoriel. Toutefois, ces mécanismes restent insuffisants, l'atteste le volume annuel moyen de garanties qui n'a pas dépassé 2 % du volume annuel des crédits distribués.

Par ailleurs, et dans un souci de faciliter l'accès des PME au financement bancaire, Bank Al Maghrib a engagé les banques à un système de notation et un scoring de leur clientèle pour savoir si les primes de risque sont justifiées ou pas. Et pour mobiliser une épargne nationale latente ne voulant pas obéir aux mécanismes des banques commerciales classiques et satisfaire un capital étranger provenant des pays du golf, Bank Al Maghrib a autorisé en octobre 2007 les banques à commercialiser trois nouveaux produits dits alternatifs et conformes aux normes de la Chariâa, soient Ijar, Moucharaka et Mourabaha. La commercialisation de ces produits à côté de ceux classiques par les mêmes banques ne va pas garantir l'existence d'une concurrence avec le mode de financement classique et le rendre moins contraignant. Seule la diversification du système bancaire marocain par l'autorisation des banques coopératives et celles soumises aux normes précitées, qui peut disloquer le cartel des banques commerciales classiques au Maroc et créer les conditions d'une concurrence réelle favorable au financement adéquat de l'économie nationale dans son ensemble.

Bibliographie

AMF (Ambassade de France au Maroc).2006. Le secteur bancaire au Maroc. Mission économique de Rabat. Fiche de synthèse.

BAM (Bank Al Maghrib).2007. Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit. Exercice 2006.

BAM (Bank Al Maghrib).2006. Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit. Exercice 2005.

Banque mondiale.2005. Royaume du Maroc : évaluation du climat de l'investissement.

Banque mondiale.2000. Royaume du Maroc : note de stratégie du secteur financier.

CMC (Centre marocain de conjoncture).2006. *Lettre double n° 162 et 163*, compte 2005, hors série. Edition février 2006.

FitchRatings.2006. Le système bancaire marocain et ses règles prudentielles. Rapport pays.

HCP (Haut commissariat au plan).2007. Agrégats des comptes nationaux (2006). Base 1998.

MFP (Ministère des Finances et de la privatisation).2006. Le secteur bancaire au Maroc. Séminaire des directeurs.

MFP (Ministère des Finances et de la privatisation).2005. Réforme du secteur financier au Maroc. Comité d'experts de la FEMIP, Luxembourg 7-8 mars 2005.

MFP (Ministère des Finances et de la privatisation).sd. Le financement de l'économie. Direction du Trésor et des Finances Extérieures, DEMRB/SCMF, fiche interne.

Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Dahir n°1-05-38 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 76-03 portant statut de Bank Al-Maghrib.